

Questions fréquemment posées
Centre d'excellence en matière de bien-être de Timmins et de la région
octobre 2024

Questions générales

1. Qu'est-ce qui se passe ?

L'Hôpital de Timmins et du District (l'HTD) et le Conseil des services du district de Cochrane (CSDC), ainsi que les partenaires communautaires en matière de santé et de services sociaux (voir la question 3), travaillent ensemble pour fournir des services de santé mentale et de toxicomanie aux régions de Timmins, de Temiskaming et de la côte de la baie James et de la baie d'Hudson, y compris des programmes tels que la gestion du sevrage, le traitement de la toxicomanie et l'hébergement supervisé, en un seul endroit central.

Comme nous n'en sommes encore qu'au début de la phase de planification, nous explorons les options potentielles pour les services supplémentaires qui pourraient être offerts, avec l'aide de la communauté et des partenaires. Annoncé par la province en août 2024, les partenaires ont demandé à devenir un carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances (carrefours d'aide) à Timmins.

2. Pourquoi cela se produit-il ?

Le besoin d'un plus grand nombre de services de traitement pour les personnes vivant dans le Nord a été clairement démontré. Le Centre d'excellence en bien-être (CEBE) de Timmins et de la région, le centre carrefours d'aide proposé, offrira un accès centralisé au traitement des toxicomanies, aux soutiens en matière de santé mentale, aux logements supervisés et aux programmes afin d'aider les gens à se remettre sur pied. Il s'agira d'un établissement sûr et sécurisé pour protéger les personnes qu'il dessert.

3. Qui sont les partenaires impliqués dans le CEBE ?

Le développement du CEBE témoigne du pouvoir de la collaboration. Le projet a réuni un large éventail de partenaires, dont le Mushkegowuk Council, l'Hôpital de Timmins et du District, l'Association canadienne pour la santé mentale – Cochrane-Timiskaming, les partenaires de services autochtones urbains, les Services à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario, l'Équipe académique de santé familiale de Timmins, le Centre de ressources Cochrane Temiskaming, le Northern College, et bien d'autres encore. Au fur et à mesure de l'évolution du projet, on s'attend à ce que d'autres partenaires soient inclus.

Fonctionnement des services

4. Comment le CEBE sera-t-il doté en personnel ?

Le projet en est actuellement au stade de l'élaboration de la proposition et prévoit une approche

par étapes pour amener les services au CEBE proposé. La première phase consistera à transférer les services existants, déjà dotés en personnel, en veillant à ce que le CEBE se développe dans les limites de ses capacités et maintienne un environnement sûr et stable pour les clients.

L'application proposée par le centre carrefours d'aide tire parti des récents investissements provinciaux dans la santé et l'éducation, comme la subvention Apprendre et rester de l'Ontario, le Partenariat pour l'expérience de la pratique supervisée et d'autres, pour soutenir les efforts de recrutement en cours.

Au fil du temps, l'accès au financement du centre carrefours d'aide et la collaboration continue entre les agences permettront d'obtenir les ressources nécessaires à la prestation des services.

5. Comment la sécurité sera-t-elle gérée au centre Hart ?

Les agences impliquées dans le CEBE assureront une sécurité gérée par une équipe de professionnels hautement qualifiés ayant une expertise en matière d'intervention de crise, de gestion et de gestion du comportement afin d'assurer la sécurité et le bien-être de toutes les personnes impliquées.

6. S'agit-il d'un site de consommation supervisée ?

Non, le CEBE n'est pas un site de consommation supervisée et aucun service de consommation supervisée ne sera fourni.

7. Où sera situé le CEBE ?

Nous avons un emplacement préféré en tête (1800 Riverside Drive), mais nous procéderons à une évaluation plus approfondie si la demande de création d'un centre carrefours d'aide est acceptée.

8. Quelle est la différence entre l'accès « à obstacles élevés » et l'accès « à obstacles faibles » ?

Le CEBE proposé répondra aux lignes directrices provinciales du centre carrefours d'aide et permettra un accès aux services avec « peu d'obstacles ». Cela signifie qu'il faut supprimer ou réduire les obstacles qui empêchent une personne de chercher ou d'obtenir des soins lorsqu'elle demande de l'aide.

Les organismes concernés se penchent notamment sur les meilleures pratiques, telles que les suivantes

1. **Critères d'éligibilité minimaux pour être accepté pour un service** : Les services doivent être accessibles à toute personne qui en a besoin. Si les services proposés ne répondent pas aux besoins de la personne, celle-ci sera orientée et mise en relation avec d'autres services, le cas échéant.
2. **Environnement non Stigmatisant** : Les prestataires évitent toute attitude ou langage moralisateur, et l'environnement de traitement est favorable et accueillant, afin que les clients se sentent en sécurité et acceptés.
3. **Services flexibles**: Les options de traitement sont adaptables aux besoins des individus et sont souvent revues avec les équipes de soins cliniques. Le site s'efforcera d'offrir une gamme de services et de thérapies.

4. **Accès immédiat:** Pour éviter les retards de traitement, les personnes ne sont pas placées sur de longues listes d'attente et peuvent accéder aux services immédiatement ou avec des temps d'attente minimales. Des logements supervisés sont en cours de développement pour permettre aux personnes de rester dans un environnement stable et de bénéficier d'un soutien, tout en continuant à se faire soigner. Ce processus vise à réduire le risque de rechute et à améliorer les résultats pour les clients.
5. **Soins adaptés à la culture :** Les services sont conçus de manière à inclure divers milieux, avec des interventions culturellement adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des populations marginalisées ou vulnérables.

La proposition du CEBE développe des modèles d'accès à faible barrière afin de faciliter l'accès initial et d'encourager un plus grand nombre d'individus à se faire soigner. L'accès à faible barrière ne fait pas référence à des niveaux de sécurité ou à des exigences pour les clients sur place. Le CEBE fonctionnera avec toutes les mesures de sécurité nécessaires pour garantir la sécurité des personnes accédant au centre et de la communauté.

9. Comment fonctionnera le CEBE ?

Alors que nous attendons de savoir si la proposition du centre Hart est acceptée, la prestation de services fait l'objet de discussions entre les différents partenaires concernés. Une approche progressive pourrait voir les services existants, actuellement offerts dans la communauté, se déplacer vers cet espace centralisé. Les informations relatives à la prestation des services seront communiquées une fois qu'elles auront été finalisées.

Pour l'instant, il est prévu que le CEBE offre des services de toxicomanie, comme la gestion et le traitement du sevrage, des services de santé mentale ambulatoires et des logements supervisés.

10. Les gens pourront-ils flâner autour du CEBE ?

L'installation proposée restera sécurisée et structurée, et les mouvements seront soigneusement gérés. Bien qu'il soit encore tôt dans la phase de planification, tous les partenaires impliqués comprennent la nécessité d'une équipe de sécurité hautement qualifiée et experte en intervention de crise, en gestion et en gestion du comportement pour assurer la sécurité et le bien-être de tous.

En tant que programme volontaire, les participants auront choisi d'être servis par le CEBE et pourront participer à des programmes et des services en dehors du CEBE pour soutenir leur bien-être continu. L'accès au CEBE se fera uniquement sur recommandation et les personnes qui quittent volontairement le service seront soutenues par un plan de sortie approprié.

11. Quelle sera la procédure pour les visiteurs du CEBE ?

Cela dépendra des préférences de la personne et de son plan de soins. Si une personne souhaite recevoir des visiteurs, les dispositions seront prises par l'intermédiaire de son équipe de soins. Toutefois, si un participant a exprimé qu'il ne voulait pas voir une personne en particulier, ou si cette personne présente un risque pour lui ou pour les autres, ce visiteur ne sera pas autorisé à entrer dans l'établissement.

12. Le personnel du CEBE va-t-il fouiller les effets personnels des patients ou leur faire subir des tests de dépistage de drogues ?

La fouille des effets personnels et les tests de dépistage de drogues sont volontaires. Les personnes ne peuvent pas être forcées à vider leurs poches ou leurs sacs, mais de nombreux participants consentent à ce processus, étant donné que le CEBE sera un programme volontaire. Il existe des directives claires sur ce qui n'est pas autorisé dans le cadre de programmes spécifiques.

De même, les tests de dépistage de drogues ne sont pas obligatoires et seraient volontaires. Ils sont souvent effectués dans le cadre de programmes existants afin de garantir un traitement efficace, par exemple pour identifier des substances telles que le fentanyl en vue d'une prise en charge adéquate.

13. Combien de fois une personne pourra-t-elle accéder au traitement ? Une personne pourra-t-elle venir et repartir plusieurs fois ?

Il n'y a pas de limite au nombre de fois qu'une personne peut suivre un traitement. La rechute peut se produire plusieurs fois avant qu'une personne ne termine le traitement avec succès et les services seront conçus pour répondre aux besoins des personnes là où elles se trouvent. Il est normal que les gens fassent des erreurs lorsqu'ils apprennent de nouvelles habitudes et compétences, et il est important de veiller à ce que les services fonctionnent d'une manière qui continue à favoriser le rétablissement des personnes qui souhaitent obtenir de l'aide.

Une équipe clinique élaborera un plan de soins adapté à la personne, en tenant compte de toute admission antérieure.

Si une personne consomme activement des substances pendant le programme, elle sera renvoyée et orientée vers un service mieux adapté à ses besoins actuels.

14. Le CEBE étant nouveau, cela signifie-t-il que d'autres services similaires fermeront leurs portes ?

Non, les services existants continueront à fonctionner. Cette proposition n'a pas pour but de remplacer les programmes existants ; elle vise plutôt à centraliser les services actuels tout en introduisant des offres nouvelles ou supplémentaires en fonction des besoins identifiés.

15. Comment les personnes seront-elles orientées vers le CEBE ?

Les partenaires impliqués se sont engagés à veiller à ce qu'il y ait de nombreuses voies pour qu'une personne soit orientée vers un service.

Voici quelques-unes des voies d'orientation en cours d'élaboration :

1. Auto-aiguillage ([similaire au programme de psychothérapie structurée du nord-est de l'Ontario](#))
2. Renvois communautaires (par l'intermédiaire des prestataires de services sociaux et de santé, y compris les services d'approche, les refuges, et cetera.)
3. Recommandations des services d'urgence tels que la police, les services médicaux d'urgence et les pompiers.

4. Recommandations de la famille ou d'amis
5. Recommandations sur place (pour les clients inscrits qui peuvent bénéficier de plus d'un service offert par le site. Par exemple, un client qui pourrait avoir accès à un programme de traitement résidentiel au centre d'hébergement proposé à partir de l'HTD et être orienté vers des services culturels par l'intermédiaire de Mushkegowuk).

Bien qu'ils soient regroupés, les services offerts au CEBE proposée seront gérés et exploités par des partenaires communautaires individuels. Un processus d'admission approfondi sera mis au point pour s'assurer que les personnes sont préparées à un environnement structuré et positif.

16. Que se passe-t-il une fois le traitement terminé ?

La proposition prévoit l'accès à des logements supervisés avec des services de santé, de santé mentale et de traitement des dépendances sur place après le traitement. Des programmes de formation professionnelle peuvent également être proposés pour aider les personnes à trouver un emploi et à reconstruire leur vie. Ce soutien est essentiel pour aider les personnes à rester stables, à éviter les rechutes et à se réinsérer avec succès dans la communauté pour de meilleurs résultats à long terme. Il existe actuellement une lacune importante dans la disponibilité de logements supervisés pour les personnes qui ont terminé leur traitement, ou qui ont terminé la gestion du sevrage et qui attendent un traitement. Le programme du CEBE vise à combler cette lacune et à permettre aux personnes qui recherchent activement un soutien de rester stables et de bénéficier d'un accompagnement.

17. Living Space a été confronté à des défis et a suscité des inquiétudes au sein de notre communauté. En quoi cette nouvelle proposition sera-t-elle différente ?

Le CEBE n'est pas un refuge pour sans-abri et n'est pas associé à Living Space ou aux opérations de Living Space. Living Space aurait la possibilité d'envoyer des clients au CEBE comme d'autres prestataires de services.

Il y a un besoin important de traitement, de services d'aide aux toxicomanes et de logements supervisés dans notre communauté. Les services tels que les abris d'urgence ne peuvent pas résoudre les problèmes liés aux addictions. Cette nouvelle proposition vise à augmenter la capacité et à fournir des solutions plus complètes qui sont nécessaires depuis longtemps dans la communauté.

18. Comment les gens peuvent-ils faire des commentaires et poser des questions au sujet du CEBE ?

D'autres possibilités de faire des commentaires et de poser des questions sont en cours de planification et seront présentées sur la page web du CEBE consacrée au projet.

Vos commentaires et vos questions sont toujours les bienvenus. Nous encourageons tout le monde à soumettre des questions et des commentaires par le biais des mécanismes de retour d'information suivants :

en ligne :

EN: <https://forms.gle/HDjuCni3Lb2FxxFv9>

FR : <https://forms.gle/nV2QaLN46mHFBgTj8>

Email:

WCE@cdsb.CARE

Lieux de ramassage et de dépôt du formulaire de rétroaction physique :

Conseil des services du district de Cochrane

Bureau de réception au 2ème étage

500 Algonquin Blvd E, Timmins, ON

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, heure de fermeture entre 12 h et 13 h.

Hôpital de Timmins et du District

Département des ressources humaines et de l'administration

700, avenue Ross E, Timmins, ON

Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h